



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 120139

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'outre-mer sur la situation des stagiaires. Il le prie de bien vouloir lui indiquer le nombre de stagiaires conventionnés au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant entre 2002 et 2006.

Texte de la réponse

Le ministère de l'outre-mer reçoit en moyenne 40 stagiaires conventionnés par an. Ces stages interviennent dans le cadre d'une formation professionnelle initiale (fonctionnaires-stagiaires des instituts régionaux d'administration) ou dans le cadre d'une formation scolaire ou universitaire (instituts d'études politiques, master universitaire, cycle secondaire) pour une durée moyenne de trois mois. En 2005, le ministère de l'outre-mer a accueilli 46 stagiaires conventionnés dont 5 dans le cadre de leurs formation aux instituts régionaux d'administration. En 2006, 39 stagiaires conventionnés ont été accueillis dont 4 dans le cadre de leur formation aux instituts régionaux d'administration. Depuis le début de l'année 2007, le ministère a reçu 13 stagiaires conventionnés.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120139

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2321

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4606